

27 avr 2012 -18:52

## Conseil des ministres du 27 avril 2012

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 27 avril au 16 rue de la Loi sous la présidence du Premier ministre Elio Di Rupo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

27 avr 2012 -18:52

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Nomination de membres à la Commission de la concurrence

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la nomination de membres à la Commission de la concurrence.

Mme Astrid Thienpont est nommée en tant que membre effective et Mme Kristel Debacker est nommée en tant que membre suppléante, toutes deux en qualité de représentantes de la Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB).

M. Gilles de Halleux et M. Nico De Bie sont nommés en tant que membres effectifs, tous deux en qualité de représentants des consommateurs (Test-Achats).

Mme Bérengère Dupuis est nommée en tant que membre suppléante, en qualité de représentante de la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique (CSC).

Mme Béatrice Vanden Abeele et Mme Claire Mingels sont nommées en tant que membres suppléantes, toutes deux en qualité de représentantes de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB).

La Commission de la concurrence est un organe consultatif paritaire, institué au sein du Conseil central de l'économie, dans lequel sont représentés les travailleurs, l'industrie, l'agriculture, le commerce, l'artisanat ainsi que les consommateurs. La Commission a une compétence d'avis sur la politique générale de la concurrence.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord  
Avenue des Arts 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
[http:// www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)

27 avr 2012 -18:53

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Assentiment à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Accord ADN), fait à Genève le 26 mai 2000.

L'Accord ADN règle le transport international des marchandises dangereuses par bateau de navigation intérieure sur les voies de navigation intérieures européennes.

L'Accord ADN a pour but d'accroître la sécurité des transports internationaux des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures, de contribuer de manière efficace à la protection de l'environnement, par la prévention de la pollution qui pourrait résulter d'accidents et d'incidents au cours de ces transports et de faciliter les opérations de transport et de promouvoir le commerce international. Conformément à l'article 11, alinéa 1er, l'Accord ADN est entré en vigueur le 29 février 2008. Au moment de l'adhésion de la Belgique, les dispositions de l'Accord ADN et du Règlement annexé entreront en vigueur un mois après le dépôt de l'acte d'adhésion.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

27 avr 2012 -18:53

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2012](#)

## Planning indicatif des contributions belges aux missions de gestion civile des crises des organisations internationales pour 2012

Le ministre des Affaires étrangères Didier Reynders a présenté au Conseil des ministres le planning indicatif des contributions belges aux missions de gestion civile des crises (GCC) des organisations internationales (UE, ONU et OSCE) durant l'année 2012.

Le planning indicatif 2012 prévoit principalement une continuation des activités de 2011 :

Le ministre des Affaires étrangères Didier Reynders a présenté au Conseil des ministres le planning indicatif des contributions belges aux missions de gestion civile des crises (GCC) des organisations internationales (UE, ONU et OSCE) durant l'année 2012.

Le planning indicatif 2012 prévoit principalement une continuation des activités de 2011 :

- une contribution aux missions civiles de l'UE en cours : EULEX Kosovo, EUSR Kosovo et ICO (International Civilian Office), EUMM Géorgie, EUPOL RDC, EUSEC RDC, EUPOL Afghanistan, EUPOL COPPS / EUBAM Rafah ;
- une contribution aux missions ONU en cours : MINUSTAH, MONUSCO, UNMIK ;
- une prolongation de la participation au réservoir de "Civilian Response Teams" ;
- une réserve en personnel pour une éventuelle
  - augmentation de la contribution aux missions de gestion civile des crises en cours et à venir de l'UE, de l'ONU et l'OSCE ;
  - participation à des futures missions de l'UE, de l'ONU et de l'OSCE ;
- une participation aux structures de planification et de conduite des missions ;
- une première contribution au NATO Senior Civilian Representative office à Kaboul.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

27 avr 2012 -18:53

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Fedict désigné comme intégrateur de services pour l'administration fédérale - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi qui désigne le Service public fédéral Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict) comme intégrateur de services pour la collaboration électronique entre les autorités fédérales. L'avant-projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

Fedict assumera un rôle de coordination dans la collaboration électronique entre les services publics. L'intégration de services a pour objectif d'accroître la qualité et l'efficacité des services publics tout en permettant des économies d'échelle, tant pour les usagers que pour les administrations.

L'intégrateur de services ou trusted third party doit fournir des garanties au niveau de l'organisation, de la technologie, de la sécurité et de la vie privée lors de la collaboration électronique entre les autorités et l'échange de données à caractère personnel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à  
la Fonction publique et à la Modernisation des Services  
publics  
Rue Royale 180  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 209 33  
<http://bogaert.belgium.be>

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre  
des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>

27 avr 2012 -18:53

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution de plusieurs marchés publics relatifs à la réalistaion de contrats ouverts pluriannuels Open Source Intelligence (OSINT) à durée déterminée (2012-2016) pour acquérir l'accès aux bases de données suivantes :

- Economist Intelligence Unit
- Dun & Bradstreet
- Oxfor Analytica

Le Conseil des ministres a par ailleurs autorisé le lancement d'un marché public relatif au réapprovisionnement en harnais de combat et en composants textiles du système personnel de protection balistique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 550 28 11  
<http://www.mil.be>

27 avr 2012 -18:52

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2012](#)

## Rapport annuel 2011 de la Cellule intergouvernementale de prévention

Sur proposition de la ministre de la ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a pris acte du rapport annuel d'activité 2011 de la Cellule intergouvernementale de prévention (CIP).

En 2011, la CIP a assuré la continuité de ses missions en prêtant une attention particulière aux actions suivantes :

- vérifier les rapports transmis par les organismes payeurs à la CIP,
- éviter des lacunes dans l'exécution des tâches de contrôle, avec en conséquence la nécessité de la conclusion/actualisation des protocoles entre les organismes payeurs et les services de contrôle,
- assurer une concertation suffisante entre les organismes payeurs et les services de contrôle,
- assurer le suivi du respect des conditions de l'agrément des organismes payeurs,
- exécuter des missions de contrôle préventives de la CIP sur le terrain, dans les secteurs sensibles et le suivi,
- préparer et coordonner des missions de contrôle de l'UE.

La mission principale de la CIP consiste en la détection préventive des insuffisances observées dans l'exécution des contrôles des dépenses agricoles communautaires et, le cas échéant, dans l'adaptation des mesures de contrôle.

La CIP a été créée dans le cadre du protocole relatif au contrôle des dépenses à charge du FEOGA-Garantie, conclu entre les organismes payeurs fédéraux et les services de contrôle respectifs, approuvé par le Conseil des ministres du 25 octobre 1996.

FEOGA = Fonds européen d'orientation et de garantie pour l'agriculture.

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

27 avr 2012 -18:52

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Sélection des agents de l'Etat

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui vise à accroître l'efficacité des procédures de promotion et de sélection et à renforcer la mobilité des fonctionnaires fédéraux, comme prévu dans l'accord gouvernemental.

Le projet doit notamment contribuer à accélérer les recrutements en permettant le lancement simultané de différentes possibilités de nomination (interne, par mobilité et externe) afin qu'un classement unique puisse être établi à l'issue de la sélection comparative.

Le projet offre également la possibilité d'obtenir des dispenses pour certaines parties de la sélection et d'exclure, pour une période limitée, un candidat de modules spécifiques auxquels il aurait échoué, dans le but d'éviter un effet d'apprentissage qui ne correspond pas aux compétences à mesurer. La durée de validité de la dispense (d'au moins un an) est déterminée par l'administrateur délégué et est communiquée à chaque lauréat avec son résultat.

Afin d'accroître la mobilité, les sélections en interne seront dorénavant considérées comme des sélections comparatives pour lesquelles une expérience pertinente dans une fonction précise peut également être demandée.

(\*) portant diverses mesures relatives à la sélection des agents de l'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à  
la Fonction publique et à la Modernisation des Services  
publics  
Rue Royale 180  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 209 33  
<http://bogaert.belgium.be>

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique

Rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 05

<http://www.minfin.fgov.be>

27 avr 2012 -18:53

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Discipline budgétaire

### Demandes d'engagements de crédits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget  
et de la Simplification administrative  
Queteletplein 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 211 38 11  
<http://www.chastel.belgium.be>

27 avr 2012 -18:52

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Renouvellement du mandat de l'administrateur général adjoint de l'Inami

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à renouveler le mandat de M. Benoît Collin comme administrateur général adjoint auprès de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami), pour une durée de 6 ans à partir du 1er février 2012.

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à renouveler le mandat de M. Benoît Collin comme administrateur général adjoint auprès de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami), pour une durée de 6 ans à partir du 1er février 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

27 avr 2012 -18:52

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Autorisation du travail au-delà de 65 ans dans la fonction publique

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui vise à autoriser le travail au-delà de 65 ans dans le secteur public, comme convenu dans l'accord de gouvernement.

Le projet permet aux agents statutaires appartenant à la fonction publique administrative fédérale de solliciter auprès de leur fonctionnaire dirigeant leur maintien en activité au-delà de leur 65e anniversaire. La décision de l'employeur devra être motivée. La durée de l'autorisation ne peut excéder une année mais elle est renouvelable.

Une circulaire sera élaborée à l'attention des divers services publics afin de préciser les directives à suivre et de garantir une publicité maximale de cette mesure.

(\*) portant modification de l'arrêté royal du 12 mai 1927 relatif à l'âge de la mise à la retraite des fonctionnaires, employés et gens de service des administrations de l'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à  
la Fonction publique et à la Modernisation des Services  
publics  
Rue Royale 180  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 209 33  
<http://bogaert.belgium.be>

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et  
ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la  
Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>

27 avr 2012 -18:52

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Plan de modernisation du SPF Finances - Coperfin 2012 - Phase A

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a pris connaissance de l'état d'avancement du Plan Coperfin de modernisation du SPF Finances.

Le Conseil des ministres a autorisé la publication de cahiers des charges, le lancement de procédures négociées et l'attribution de certains marchés.

Les projets Coperfin concernent principalement l'implémentation de nouveaux logiciels, la sécurisation de l'infrastructure ICT ainsi que la modernisation et la rationalisation du réseau du SPF Finances.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>

27 avr 2012 -18:52

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Renouvellement du mandat de l'administrateur général de la CAPAC

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à renouveler le mandat de M. Jean-Marc Vandenberghe en tant qu'administrateur général de la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC), pour une durée de six ans à partir du 1er mai 2012.

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à renouveler le mandat de M. Jean-Marc Vandenberghe en tant qu'administrateur général de la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC), pour une durée de six ans à partir du 1er mai 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de  
l'Emploi  
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 238 28 11  
<http://www.emploi.belgique.be>

27 avr 2012 -18:52

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Fixation de la représentation de la société civile au Conseil fédéral du Développement durable

Sur proposition du ministre des Finances et du Développement durable Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à fixer le nombre des représentants de la société civile au Conseil fédéral du Développement durable, ainsi que leur répartition en catégories.

Le Conseil fédéral du Développement durable a été créé par la loi du 5 mai 1997 et a pour missions d'émettre des avis, d'être un forum de débat, de proposer des recherches et des études scientifiques et de créer une portée pour le développement durable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>

27 avr 2012 -18:53

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Plan stratégique 2012 du Service d'information et de recherche sociale

Sur proposition du Premier ministre Elio Di Rupo et du secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale John Crombez, le Conseil des ministres a approuvé le Plan stratégique 2012 du Service d'information et de recherche sociale (SIRS).

Ce plan stratégique, intitulé "Plan d'action 2012 : Lutte contre la fraude sociale" a l'ambition de donner une vue globale des actions prioritaires de chaque service d'inspection pour l'année 2012 en matière de lutte contre la fraude aux cotisations et/ou aux allocations sociales. Il résulte d'une contribution active et constructive des institutions et services suivants :

- Contrôle des lois sociales du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (CLS) ;
- Inspection sociale du SPF Sécurité sociale (IS) ;
- Inspection de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) ;
- Service d'inspection de l'Office national de l'emploi (ONEM) ;
- Institut national d'assurance maladie-invalidité - Service du contrôle administratif (INAMI) ;
- Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS).

Certaines priorités des inspections régionales ont également été prises en compte.

Le Plan vise à la fois les cellules d'arrondissement, le SIRS ainsi que les services d'inspection et, pour partie les institutions publiques de sécurité sociale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de M. John Crombez, secrétaire d'Etat à la  
Lutte contre la fraude sociale et fiscale  
Avenue des Arts 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11

27 avr 2012 -18:52

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Recalcul du budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui vise à recalculer le budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux à la suite du contrôle budgétaire 2012.

Lors du contrôle budgétaire 2012, il a en effet été décidé de diminuer de 5 millions d'euros le budget des projets pilotes à partir du 1er janvier 2012 et de 2 millions d'euros celui pour l'enregistrement du résumé psychiatrique minimum à partir du 1er juillet 2012.

Le budget global recalculé tient également compte de l'index applicable à partir du 1er novembre 2012 et s'élève désormais à 7.527.314.856 euros.

(\*) modifiant l'arrêté royal du 28 décembre 2011 fixant, pour l'exercice 2012, le budget global pour le Royaume pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

27 avr 2012 -18:53

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Circulaires relatives aux enveloppes de personnel et plans de personnel des services publics fédéraux

Le Conseil des ministres a approuvé deux projets de circulaires relatives aux plans de personnel de la fonction publique fédérale.

La circulaire 613bis contient des informations sur les enveloppes de personnel 2012 et 2013 et les plans de personnel 2012. Elle reprend notamment les nouvelles limites d'engagement 2012, qui ont été décidées après le contrôle budgétaire, et donne une préfiguration des enveloppes 2013.

La seconde circulaire concerne les plans de personnel 2012 pour les services ayant une source de financement hors enveloppe. Ces plans de personnel doivent être soumis avant le 31 mai 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget et de la Simplification administrative  
Queteletplein 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 211 38 11  
<http://www.chastel.belgium.be>

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à  
la Fonction publique et à la Modernisation des Services  
publics

Rue Royale 180

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 209 33

<http://bogaert.belgium.be>

27 avr 2012 -18:53

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Services mobiles par satellite

Sur proposition du ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux systèmes fournissant des services mobiles par satellite, en exécution de la décision européenne n°626/2008/CE.

Cette décision donne l'autorisation aux opérateurs *Solaris Mobile Limited* et *Inmarsat Venture Limited* d'utiliser des fréquences dans la bande de 2 GHz à condition de le notifier à l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT).

Le projet fixe les conditions à remplir par les opérateurs pour offrir leurs services en Belgique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord  
Avenue des Arts 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
[http:// www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)

27 avr 2012 -18:52

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Représentation des milieux scientifiques au Conseil fédéral du Développement durable

Sur proposition du ministre des Finances et du Développement durable Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi (\*) qui vise à recréer une représentation des milieux académiques dans la composition du Conseil fédéral du Développement durable (CFDD).

Ces six représentants des milieux scientifiques au sein du CFDD seront nommés pour 5 ans avec voix consultative.

Le projet fixe également tous les mandats des membres du CFDD ayant droit de vote à un délai renouvelable de 5 ans (au lieu de 4 ans). Il insère par ailleurs une procédure de cooptation pour régler la succession lorsqu'un mandat devient vacant avant son expiration.

(\*) modifiant l'article 12 de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>

28 avr 2012 -20:03

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2012](#)

## Amendements Finances à la loi-programme

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé deux amendements à la loi-programme.

Il s'agit tout d'abord d'une adaptation de la règle dite du « Thin-cap », la règle qui limite la déductibilité des intérêts s'il apparaît que la société est sous-capitalisée. Cette règle est instaurée, à l'instar de ce qui existe dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE, pour lutter contre certains abus en matière de transferts de bénéfices.

Lors de la discussion parlementaire de cette mesure (à l'occasion de la loi-programme du 29/03/2012), l'engagement a été pris de rechercher une solution pour que «les entreprises qui centralisent certaines activités de financement en Belgique par souci d'efficacité, ne soient pas pénalisées économiquement». La solution que le gouvernement vient d'approuver est un *netting* au niveau des intérêts qui sont afférents à la gestion centralisée de trésorerie. *Netting* signifie que les intérêts payés sont diminués des intérêts reçus pour l'application de la règle de *thin-cap*. La règle s'applique aux opérations de financement avec des sociétés liées réalisées dans le cadre d'une convention-cadre de gestion centralisée à court terme de trésorerie d'un groupe d'entreprises.

Le deuxième amendement concerne la cotisation supplémentaire de 4% sur les intérêts et dividendes qui entre en vigueur à partir de 2012. Dans le nouveau système de 21% + 4%, le contribuable peut demander de faire retenir les 4% au moment où il obtient les revenus. Dans ce cas, ces revenus ne doivent plus être mentionnés dans la déclaration fiscale. Dans l'autre cas, il y a obligation de déclaration et ces revenus doivent être communiqués à un point de contact central auprès du SPF Finances séparé des administrations fiscales. En bref : il y a soit une retenue de 4%, soit une obligation d'information. La précédente loi-programme du 29 mars 2012 détermine qui effectue la retenue et qui a l'obligation d'information. Le constat a été fait que le dispositif légal relatif à ce principe présentait encore quelques lacunes. Maintenant, ce dispositif est rendu plus clair en posant que cette tâche revient :

1. à l'institution financière qui (en dernier) liquide les revenus (généralement une banque) s'il s'agit de titres dématérialisés et de titres au porteur ;
2. dans les autres cas, à celui qui est redevable aussi du précompte mobilier de 21% (par exemple s'il s'agit de titres nominatifs).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>

27 avr 2012 -18:53

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Extension du contrat FEDCOM des services publics fédéraux

Sur proposition du ministre du Budget Olivier Chastel, le Conseil des ministres a décidé d'étendre le contrat FEDCOM.

FEDCOM est un projet fédéral qui vise à moderniser la comptabilité de l'Etat, en instaurant une comptabilité générale, budgétaire et analytique. Ce projet a commencé en 2007. Il est coordonné par le Service public fédéral Budget et Contrôle de la Gestion.

FEDCOM est également le nom de la nouvelle application informatique dans laquelle cette comptabilité est informatisée. L'extension du contrat concerne le maintien de l'équipe nouveaux projets au sein de FEDCOM, l'appui fonctionnel et l'introduction d'un contrat *life cycle management*.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget  
et de la Simplification administrative  
Queteletplein 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 211 38 11  
<http://www.chastel.belgium.be>

27 avr 2012 -18:53

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2012

## Poursuite des contrats Ville durable

Sur proposition du ministre chargé des Grandes Villes Paul Magnette, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation des contrats Ville durable du 1er juillet au 31 décembre 2012. Le Conseil des ministres a également approuvé la répartition des moyens budgétaires entre les villes et communes concernées.

Par le biais des contrats de ville, la politique des grandes villes permet à 17 villes et communes de développer des projets visant à améliorer les conditions de vie dans les zones urbaines en difficulté.

Les projets existants sont prolongés afin de faciliter un transfert efficace des compétences dans le domaine de la politique des grandes villes vers les régions. Le budget pour le deuxième semestre 2012 s'élève à 26 045 794 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des  
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la  
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>